



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements privés

Question écrite n° 48526

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés de personnel que connaissent les cliniques privées. Les moyens débloqués par le Gouvernement permettent aux hôpitaux publics d'augmenter leurs effectifs pour mieux répondre à leurs besoins. De façon générale, une partie du personnel hospitalier et particulièrement les infirmières ont de meilleures conditions d'emploi que leurs homologues du privé. La vague d'embauche actuelle du milieu hospitalier entraîne donc de nombreux départs parmi le personnel des cliniques. Cette situation apparaît particulièrement délicate car il faut attendre trois années pour former de nouvelles infirmières malgré l'ouverture de nouveaux postes. Aussi, il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48526

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 2000, page 4085